J'ay examiné une lettre écrite de Vitri le françois par M. Seneuse, et communiquée a l'Academie par M. Perier au sujet d'un squirre du Poids de 112. Livres trouvé dans le Ventre d'une fille. Cette lettre qui est accompagnée d'une figure ne renferme aucun detail de cette maladie. M. Seneuse recommande M. Duret a M. Perier, et le prie de trouver quelque ami aupres de M.r Le P.r Chirurgien du Roy afin que lui ou S.t Côme recoive favorablement son observation. Il est aussi étonné de ceque malgré les attestations que son ami M. Duret chirurgien de l'hôtel Dieu de Vitri, a eu soin de retirer, et le procés verbal de l'ouverture de cette fille dressé en presence des medecins et des chirurgiens de cette Ville, Monsieur de la Peyronnie n'ait pas eté persuadé de la Verité de ce fait, et qu'on ne lui a pas seulement permis de l'insérer dans les journeaux des scavans.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Ce fait est bien aussi croyable, ce que dit M. Seneuse,
que l'observation qui y est raportée au sujet d'une
fourchette avalée par un homme et rendue au bout d'un
an.

Suivant l'exposé de M.r Seneuse, Monsieur ~~De~~ [illegible]
de la Peyronnie dont le jugement est respectable n'a
pas crus ce fait; il paroit par consequent que —
l'academie ne doit point admettre cette observation.
Neanmoins pour ne point decourager entierement
M.rs Seneuse et Duret qui pourroient avoir par
la suite quelques bonnes observations, je crois qu'il
seroit bon de prier M. Renier de mander a ces
M.rs que l'academie ne pouvant faire aucun
usage de leur observation sur ~~la~~ une simple figure
mal faite, il faut qu'ils envoyent un —
memoire de tout ce qui s'est passé depuis le —

commencement de cette maladie jusqu'à la fin, et
ou l'on puisse aprendre l'âge de la fille, le tems qu'elle
a portée cette tumeur, les progrés qu'elle a faits, les
differens symptomes qui l'ont accompagnés, l'état
ou se trouverent les visceres lors de l'ouverture,
la nature de cette tumeur, la ~~matiere~~ substance qu'elle
renfermoit &c. Un detail pareil avec les
attestations et le procés verbal ~~pourroit~~ donner
quelque eclaircissement d'un fait qui ~~me~~
paroit jusqu'à present difficile a admettre ~~[illegible]~~. a Paris
ce 29. Juin 1738. Pellefaye